

L'enseignement catholique se plaint

Author : Maximilien Bernard

Categories : [En Une](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#), [Rôle des laïcs](#)

Date : 3 octobre 2017



L'enseignement privé catholique sous contrat, qui scolarise quelque 18% des élèves en France, appelle à "l'équité". En termes de budget notamment.

Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique (SGEC), a fait cette revendication lors de sa [conférence](#) de rentrée.

"En cette rentrée 2017, nos établissements catholiques accueillent au total 2 098 066 élèves, soit 12 436 élèves de plus qu'en septembre 2016 (+0,6%). Nous progressons cette année dans toutes les Académies, hormis celle de Dijon. En valeur absolue, les augmentations les plus fortes sont enregistrées dans les Académies de Nantes, Bordeaux et Lyon ; en chiffres relatifs, ce sont la Guyane, Limoges, Reims et Bordeaux qui enregistrent les augmentations les plus marquées. Si comme en 2015 et 2016 la croissance demeure donc soutenue, il faut noter en revanche qu'elle n'est pas également répartie selon les types ou les degrés d'enseignement :

l'enseignement agricole enregistre un recul (-671 élèves, soit -1,4%), le 1er degré se montre parfaitement stable (+8 élèves), et c'est le 2nd degré qui progresse fortement (+13 099 élèves, soit + 1,1%). [...] Quoi qu'il en soit : au total, sur les neuf dernières années scolaires, nos effectifs auront ainsi augmenté de plus de 93 000 élèves."

Voici ces revendications ... financières :

"L'Ecole catholique contribue activement à l'action éducative de la Nation. Son existence permet la liberté de choix des familles. Son maillage s'avère précieux pour bien des territoires. Bien que cela soit trop facilement oublié ou insuffisamment pris en compte, elle est source d'économies budgétaires pour l'Etat comme pour les collectivités publiques. Et surtout, elle développe un travail qui participe réellement de la qualité éducative et pédagogique de notre système scolaire. Elle ne réclame aucun traitement de faveur. Mais elle entend être considérée en juste proportion des services qu'elle rend. Des questions d'équité se posent en effet, que je souhaite souligner de manière non exhaustive :

Par exemple, celle de la rémunération de nos professeurs suppléants. Le traitement qu'ils perçoivent est très nettement inférieur à celui de leurs homologues du Public, avec des écarts qui peuvent atteindre jusqu'à 4 à 600 euros par mois pour une rémunération nette mensuelle de base de l'ordre de 1100 euros. En termes sociaux, absolument rien ne peut justifier cette disparité, et par ailleurs elle pénalise gravement nos établissements, qui ont plus de mal à recruter des suppléants. C'est pourquoi j'attends du Ministère que ce dossier soit réellement et rapidement pris à bras le corps : je mesure bien sûr le poids des contraintes budgétaires, mais il en va d'un impératif de justice, et de l'équilibre comme de la pérennité de l'offre éducative dans notre pays.

Par exemple également, l'épineux problème de la suppression des contrats aidés. Pour l'Enseignement catholique, ce sont environ 4000 personnes qui se trouvent du jour au lendemain plongées dans le désarroi le plus total, et des centaines d'établissements qui sont confrontés à des difficultés très considérables... La question que je pose n'est pas celle de la mesure en tant que telle, mais celle de ses délais d'application : un moratoire me semblerait opportun. Et, par ailleurs, je demande aux Préfets de Régions, qui disposent d'une marge de manœuvre, de porter un regard équitable sur les demandes qui leur sont adressées. Ici ou là, le lobbying de tel ou tel groupe de pression semble permettre de préserver certains emplois aidés : il ne serait pas juste que le service éducatif rendu par nos établissements qui, eux, ne sont pas dans une culture de lobbying, ne soit pas pris en compte.

Par exemple encore, les enjeux de financement public de nos établissements. Le dossier des forfaits acquittés par les collectivités territoriales nous préoccupe notamment. Nous avons bien conscience des baisses de dotation de l'Etat qu'elles subissent, et c'est bien de dialogue que je parle, non de conflit. Je ne demande rien d'autre que l'application de la loi Debré, et la reconnaissance effective du rôle que jouent nos établissements au service de l'intérêt général comme de l'intérêt des territoires. Pareillement, pour nos lycées agricoles, alors que la loi Rocard de 1984 prévoit une subvention publique de fonctionnement calculée en référence au coût d'un élève dans le Public, nous constatons à ce jour un différentiel de 39% en notre défaveur. Est-ce légitime ?... Franchement, je suis persuadé du contraire, a fortiori quand je

pense à tout le travail d'animation territoriale que mènent nos établissements.

Je pourrais poursuivre avec d'autres exemples, mais je ne veux pas abuser de votre patience. En fait, chacun d'entre eux, et plus encore leur accumulation, pose une question politique de fond : oui ou non, l'Ecole catholique est-elle considérée comme un véritable partenaire ?

Sommes-nous perçus comme des partenaires, quand le Ministère de l'Enseignement Supérieur ne nous invite pas à la consultation qu'il organise au sujet de l'accueil et de la réussite des étudiants en premier cycle, et quand la Ministre ne répond pas au courrier que je lui ai adressé pour m'en étonner ?

Sommes-nous perçus comme des partenaires, quand des Recteurs d'Académie ignorent délibérément la notion de besoin éducatif reconnu, pourtant clairement exprimée dans la loi Debré, et nous refusent des ouvertures réellement profitables à tous ? Là encore, un seul exemple concret, mais parmi bien d'autres : à Bouzonville, dans le Nord-Est semi-rural de la Moselle, notre ensemble scolaire « La Providence » a proposé en vain en 2015 puis en 2016 l'ouverture d'un lycée général. Le Rectorat a refusé, alors qu'il n'y a pas de lycée général public sur place et que les jeunes doivent supporter quarante-cinq minutes à une heure de trajet pour se rendre à Metz ou à Thionville... Qui donc raisonne en termes de concurrence? L'Enseignement catholique qui cherche à se rendre utile, ou bien une Administration qui nous empêche de répondre aux attentes des familles ?..."

Ces dernières critiques pourrait être retournées à l'enseignement dit catholique, qui oublie de dialoguer avec les parents, au point de provoquer une crise au sein de l'APEL, sur les programmes scolaires notamment...

Où est la liberté de l'enseignement catholique ? Les parents y sont-ils vraiment considérés comme les premiers éducateurs de leurs enfants ?